

Rapport de comité technique

Création d'un poste de directeur de grands projets transversaux, auprès du directeur général des services

Positionnement de la Fabrique des territoires

Le projet de territoire du Grand Reims, approuvé par délibération de l'assemblée communautaire de juin 2021, a fait émerger de nombreux projets structurants pour la communauté urbaine, autour d'un triptyque cohérent pour notre action commune :

- « Se réinventer », en créant les conditions d'émergence de filières nouvelles ;
- « Se resituer », en posant les fondements d'une nouvelle stratégie d'attractivité, adossée à la construction d'un code de marque ;
- « Se rassembler », en définissant les leviers d'une cohésion renforcée du territoire communautaire.

Nombre de ces projets appellent aujourd'hui, par leur complexité, leur temporalité de moyen voire de long terme, et surtout la transversalité des enjeux qu'ils soulèvent par rapport à notre organisation interne, une capacité d'animation stratégique renforcée au niveau de la direction générale des services.

Il en va ainsi par exemple :

- Du suivi de l'activité et des enjeux de développement de l'aérodrome de Prunay
- Du suivi de l'activité et des enjeux de développement de la BA 112
- De la définition puis mise en œuvre d'une stratégie de valorisation du linéaire du canal de l'Aisne à la Marne
- Ou encore de la construction des fonctions d'ingénierie technique au bénéfice des communes du Grand Reims (en lien avec le DGA chargé du pôle développement et la SEM / SPL Agencia)

Il est ainsi proposé de créer, auprès du directeur général des services, un poste de directeur de projet, en charge de l'animation et du suivi de grands projets transversaux. Le titulaire du poste aura ainsi la responsabilité de coordonner et d'animer les partenariats internes et externes, en vue de la conception, de la concrétisation puis de la mise en œuvre de grands projets transversaux touchant au développement de la communauté urbaine du Grand Reims.

Ses missions seront ajustées et enrichies au fur et à mesure des besoins de la collectivité, dans le cadre d'une feuille de route annuelle définie par le directeur général des services

En 2021, la **mission Ville et territoires durables, Fabrique des espaces publics** a été positionnée au sein du pôle Développement. Au vu des projets pilotés par la Fabrique, nécessitant des liens étroits avec l'ensemble des directions du pôle Services urbains, s'agissant notamment des missions liées à l'ingénierie spécialisée qu'elle développe ainsi que ses missions de portage, en propre, de petites

opérations d'aménagement de proximité, cette dernière est repositionnée auprès du Directeur général adjoint en charge des services urbains.

Elle poursuivra néanmoins ses missions en faveur du développement territorial du territoire en lien avec l'ensemble des directions de nos collectivités eu égard à la transversalité des missions d'ingénierie dont elle a la responsabilité.